



Bien Sûr.

Bureau Technique Verbrugghen asbl www.btvcontrol.be

V. ref.: _____ N. Ref.: _____

Rapport N°: 006/10.03.10/03

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

P. 1/3

- BTV Antwerpen
- BTV Brabant-Wallon
- BTV Bruxelles
- BTV Hainaut
- BTV Liège
- BTV Limburg
- BTV Namur / Luxembourg
- BTV Oost-Vlaanderen
- BTV Vlaams-Brabant
- BTV West-Vlaanderen

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue des Ardennes, 511
55te WILLENNE

PROPRIETAIRE : M. HARDY
Adresse : 79 F, rue Herbert Hoover - 6200 CHATELET

DEMANDEUR : idem
Adresse : _____

INSTALLATEUR : _____
Adresse : _____
TVA ou CI : _____

EAN: _____
Ref.: _____ Compteur n°: 3004678
Index: 12535

DESCRIPTION GENERALE, CARACTERISTIQUES, RECHERCHE ET MESURES:

Date du contrôle : 2015.09.10 Type de contrôle : examen de conformité - premier contrôle - visite de contrôle suivant: (RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R. 4.12.2012) (RGPT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - Vente d'habitation; Type locaux : HABITATION

Début travaux : Fondations avant; après 1.10.81 Installation électrique avant; après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86

Raccordement : Tension mono 230 V Protection raccordement 20 A

Câble aliment, tableau. princ.: 4 X 6 mm² Inter.gén.: type DIFF. T. n° 63A - I_{Δn} 3comp

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal. Schéma : TT

Nombre de tableaux : 1; Nombre de circuits term.: 8; RA : 25 Ohm; RI tot 25 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION: TD

1 DIFF. T. n° 63A - I_{Δn} 3comp
8 DISJ. II 25A

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES :

voir annexe - p. 2/3

NOTES :

- LE CONTROLE PORTE SUR LES PARTIES VISIBLES ET ACCESSIBLES DE L'INSTALLATION.
- LISSE NON EXHAUSTIVE, D'AUTRES INFRACTIONS PEUVENT APPARAÎTRE A LA LECTURE DES SCHEMAS AINSI QUE LORS DE LA REMISE EN ETAT.

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE	
Nom :	
Le responsable du dispositif :	
Adresse :	
Signature :	

CONCLUSION 1. L'installation est **conforme**. Les bornes d'entrées du DRCDR général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le _____ (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est **pas conforme**

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est **pas conforme**. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : 18 mois A DATER DE L'ACTE.

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : VOIR VERSO.

L'agent visiteur, MIDZOG
(N°, nom, signature) Delvaux



pour Le Directeur,

TECHNISCH BUREAU VERBRUGGHEN

ASBL



S.E.C.T.
organisme de controle

S-2/3

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat
3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

BUREAUX REGIONAL

BW

Demandeur :

M. HARDY
79 F, rue Herbert Hoover
0200 CHATELET

Date du rapport :

Date de la visite :

2015.09.10

Lieu de la visite :

RUE DES ARDENNES, 517
5570 WILNENNE

V. ref. :

N. ref. :

TITRE:

N° DE RAPPORT :

306/150910/03

1. Description générale	2. Examen	3. Résultat des mesures	4. Constatations/Notes	5. Conclusion
-------------------------	-----------	-------------------------	------------------------	---------------

INFRACTIONS CONSTATÉES :

- ABSENCE DE SCHEMA UNIFILAIRE ET DE POSITION
- ABSENCE DE SECTIONNEUR DE TERRE PERMETTANT DE FAIRE LA MESURE
- TOUTES LES PRISES MUNIES D'UNE BROCHE DOIVENT ETRE RELIEES A LA TERRE
- BLOC MULTI PRISE DOIT ETRE EQUIPE DE SON CORDON ET D'UNE FICHE
- ADAPTER LES SECTIONS DE CABLAGE AUX PROTECTIONS - DISTANCE
- LES FILS DE COULEUR VERT & JAUNE NE PEUVENT SERVIR EXCLUSIVEMENT AUX RACORDEMENTS DE TERRE
- APPAREILLAGE SANS FOND (PRISES, INTERRUPTEURS)
- LES CONNECTIONS DOIVENT ETRE REALISEES DANS DES BOITES DE DERIVATION FERMÉES
- FIXER LES CABLES & CANALISATIONS DANS LES REGLES RGIE
- CIRCUITS MIXTES (PRISES - ECLAIRAGE) DOIVENT ETRE LIMITE A 16A (LES INTERRUPTEURS SONT FABRIQUÉS POUR DU 10A OU 16A)
- LES BLOCHETS DOIVENT ETRE FIXÉS ET ENCASTRÉS

M. Hardy